

44BG
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 5 Place Saint Brice
44115 BASSE GOULAIN

DÉCISION UNANIME DES ASSOCIÉS
DU 10 OCTOBRE 2024

LES SOUSSIGNÉS :

- **Monsieur Sylvain NEZET et Madame Amélie NEZET** demeurant ensemble 47 rue de la Bouguinière 44340 Bouguenais,

agissant en qualité de seuls associés de la société à responsabilité limitée 44BG au capital de 5 000 euros, dont le siège social est 5 Place Saint Brice, 44115 BASSE GOULAIN, et dont les statuts ont été établis par acte sous signature privée en date du 10 octobre 2024.

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GÉRANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée :

- **Monsieur Sylvain NEZET**, demeurant 47 rue de la Bouguinière 44340 Bouguenais,

- **Madame Amélie NEZET**, demeurant 47 rue de la Bouguinière 44340 Bouguenais,

Monsieur Sylvain NEZET et Madame Amélie NEZET disposeront, conformément aux statuts, des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la Société et pour la représenter à l'égard des tiers.

Toutefois, à titre de règlement intérieur et sans que ces limitations soient opposables aux tiers, la gérance ne peut sans y avoir été autorisée au préalable par une décision ordinaire des associés acheter, vendre ou échanger tous immeubles et fonds de commerce, contracter des emprunts pour le compte de la Société autres que les découverts normaux en banque, constituer une hypothèque sur un immeuble social ou un nantissement sur le fonds de commerce.

Monsieur Sylvain NEZET et Madame Amélie NEZET acceptent les fonctions de gérant qui viennent de leur être confiées et déclarent chacun n'exercer aucune autre fonction, ni être frappé d'aucune incapacité ou interdiction susceptible de les empêcher d'exercer ce mandat.

En rémunération de ses fonctions, Monsieur Sylvain NEZET et Madame Amélie NEZET auront droit à une rémunération dont les modalités seront fixées lors de la prochaine délibération de l'Assemblée Générale des associés.

Tous pouvoirs sont conférés au porteur d'originaux ou de copies des présentes en vue de l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité.

Le 10 octobre 2024

Monsieur Sylvain NEZET

Madame Amélie NEZET